



Aux membres des médias

Genève, le 17 avril 2025

Communiqué de presse de la Commission des finances concernant deux demandes de crédits supplémentaires

Lors de sa séance du mercredi 16 avril 2025, la Commission des finances a examiné deux demandes en autorisation de crédits supplémentaires déposées respectivement par le département de l'économie et de l'emploi (ci-après DEE) et par le département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (ci-après DF).

La première demande d'un montant de 10'000'000 de francs portait sur la mise en œuvre de la loi 13593 relative aux aides financières extraordinaires de l'État destinées aux organisations non gouvernementales à Genève touchées par le gel de l'aide internationale (LAFONG) (D 1 07).

Cette demande a été acceptée par 9 oui, 5 non et 1 abstention (cf. détails du vote ci-dessous).

	S	Ve	LJS	MCG	LC	PLR	UDC	
oui	3	2				1	3	9
non					2		1	2
abst				1				1
								15
	résultat :		accepté					

La seconde demande déposée par le DF était liée à une contribution urgente de 5'000'000 de francs en faveur des populations civiles touchées par le conflit à Gaza

	S	Ve	LJS	MCG	LC	PLR	UDC	
oui	3	2	1	2		1	3	12
non							1	1
abst								1
								15
	résultat :		accepté					

Cette demande a été acceptée par 12 oui, 2 non et 1 abstention (cf. détails du vote ci-dessous).

Jacques Béné
Président

Les demandes de crédits supplémentaires ainsi que les communiqués de presse qui y sont liés se trouvent à cette adresse :
<https://ge.ch/grandconseil/gc/commission/15/dacs>

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : Economie et emploi

Crédit : 10'000'000 francs

Année : 2025

Objet : Loi 13593 relative aux aides financières extraordinaires de l'Etat destinées aux organisations non gouvernementales à Genève touchées par le gel de l'aide internationale (LAFONG) (D 1 07)

Programme(s) : L03 Promotion économique et tourisme

Nature(s) : 369099

Nombre de postes : 0 ETP

Motifs-détails : Le Grand Conseil a voté, durant sa séance en plénière du 14 février 2025, le PL 13593 relative aux aides financières extraordinaires de l'Etat destinées aux organisations non gouvernementales à Genève touchées par le gel de l'aide internationale (LAFONG) (D 1 07).

Dès lors, dans le but de pouvoir verser les indemnités prévues à l'article 3 de la loi, une demande de crédit supplémentaire est nécessaire.

Conseil d'Etat :



16 avril 2025

La chancelière d'Etat :

Décision de la commission des finances :

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date : 16/04/2025
Refus	<input type="checkbox"/>	Signature :



Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF)

Crédit : 5'000'000 francs

Année : 2025

Objet : **Crédit supplémentaire pour une contribution d'urgence en faveur des populations civiles touchées par le conflit à Gaza**

Programme(s) : A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique

Nature(s) : 36

Nombre de postes : 0 ETP

Motifs-détails : En raison du PL 13595 adopté par le Grand Conseil lors de sa séance du jeudi 10 avril 2025, le département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF) se charge de l'instruction de cette demande d'urgence à hauteur de 5'000'000 de francs. La procédure sera ainsi assurée par le service de la solidarité internationale du canton de Genève.

Depuis le 2 mars dernier, le gouvernement israélien impose un blocus à l'entrée de l'aide humanitaire à Gaza. Cette décision expose à nouveau les 2,1 millions de personnes vivant sur place à la malnutrition mais aussi à une recrudescence des épidémies. Afin d'atténuer les risques auxquels est exposée l'ensemble de la population à Gaza après la reprise des hostilités le 18 mars 2025, le Grand Conseil a voté l'octroi d'une aide d'urgence aux organisations opérationnelles sur place. Dès lors, l'action de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), du Programme alimentaire mondial (PAM) et de Médecins sans Frontières Suisse (MSF-CH) est

soutenue afin d'assurer une couverture opérationnelle aussi large que possible des besoins à Gaza, et pour l'ensemble des victimes.

En plus des écoles et des centres de santé dont l'agence est responsable, l'UNRWA fournit également de l'eau, des biens de première nécessité et des refuges aux populations palestiniennes affectées par le conflit. Le PAM assure l'approvisionnement en nourriture pour l'ensemble des déplacés internes au sein de la bande de Gaza. En finançant les activités du CICR, le CE contribue au respect du Droit International Humanitaire. En sa qualité d'intermédiaire neutre, le CICR est aussi essentiel pour la facilitation de la remise des otages. Présent depuis 1989, MSF est l'un des rares acteurs qui continue à fournir de l'assistance médicale aux populations palestiniennes affectées par le conflit.

La répartition du crédit est la suivante : 3'000'000 de francs pour l'UNRWA, 1'000'000 de francs pour le PAM, 500'000 francs pour le CICR et 500'000 francs pour MSF.

Conseil d'Etat :



16 avril 2025

La chancelière d'Etat :

Décision de la commission des finances :

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date :	16/04/2025
Refus	<input type="checkbox"/>	Signature :	